

18 5
DECRET D/2014/_____/PRG/SGG/
PORTANT NOMINATION DE PREFETS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu Le Décret D/2014/009//PRG/SGG du 18 janvier 2014, Portant Nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu Le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 ; portant structure du Gouvernement ;

Vu Le Décret D/2014/02/PRG/SGG/2011 du 20 Janvier 2014, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les Prénoms et Noms suivent sont nommés dans les fonctions de Préfets et reçoivent les affectations ci-après :

1. **Préfecture de Kindia :**
Monsieur Mohamed Deen CAMARA, confirmé.
2. **Préfecture de Telimélé :**
Monsieur Amara Lamine SOUMAH, précédemment Préfet de Boffa, en remplacement de Mr. Mouloukou CAMARA, muté.
3. **Préfecture de Coyah :**
Commandant Abdourahamane KEÏTA, confirmé
4. **Préfecture de Dubréka :**
Madame Aïcha SACKO, confirmé.
5. **Préfecture de Forécariah :**
Elhadj N'Fansoumane SOUMAH, confirmé.
6. **Préfecture de Boké :**
Monsieur Mohamed Lamine DOUMBOUYA, précédemment Préfet de Faranah, en remplacement de Mr. Daouda BANGOURA, muté.
7. **Préfecture de Boffa :**
Dr. Ibrahima Barboza SOUMAH, précédemment Préfet de Mandiana, en remplacement de Mr. Amara Lamine SOUMAH, muté.
8. **Préfecture de Fria :**
Madame Gnalen CONDE, précédemment Chef de Cabinet au Gouvernorat de Conakry, en remplacement de Mr. Mamadou CONTE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.
9. **Préfecture de Gaoual :**
Monsieur Souleymane SOW, précédemment Directeur National de l'Hydraulique au Ministère de l'Agriculture, en remplacement de Mr. Mamadou Georges BARRY, muté.

10. Préfecture de Koundara :

Elhadj Mamadou CISSE, Administrateur Civil, en remplacement du Colonel André Wörè KOÏVOGUI, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

11. Préfecture de Mamou :

Monsieur Mory DIALLO, précédemment Préfet de Macenta, en remplacement de Mr. Noumké SIDIBE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

12. Préfecture de Labé :

Commandant Mamadou Lamarana DIALLO, confirmé.

13. Préfecture de Dalaba :

Monsieur N'Fansoumane TOURE, précédemment Directeur de Cabinet au Gouvernorat de Labé, en remplacement de Mr. Diao DIALLO, muté.

14. Préfecture de Pita :

Monsieur Ibrahima DIALLO, précédemment Inspecteur Général du Tourisme, en remplacement de Mr. Sandiouma CISSE, muté.

15. Préfecture de Lélouma :

Monsieur. Samba Herri CAMARA, confirmé.

16. Préfecture de Tougué :

Monsieur Boubacar BARRY, confirmé.

17. Préfecture de Koubia :

Monsieur Ahmadou Sadio DIALLO, précédemment Chef SERACCO au Gouvernorat de Conakry, en remplacement de Mr. Mamadou Lamarana DIALLO, muté.

18. Préfecture de Mali :

Monsieur Harouna SQUARE, confirmé.

19. Préfecture de Dabola :

Monsieur Sy SAVANE, confirmé.

20. Préfecture de Dinguiraye :

Elhadj Mouloukou Souleymane CAMARA, précédemment Préfet de Téliélé, en remplacement de Mr. Mamadou KALLE, muté.

21. Préfecture de Faranah :

Madame Marie Kenneth GUILAVOGUI, Directrice d'orphelinat, en remplacement de Mr. Mohamed Lamine DOUMBOUYA, muté.

22. Préfecture de Kouroussa :

Monsieur Dramane CONDE, confirmé.

23. Préfecture de Kankan :

Monsieur Aboubacar Sidiki KABA, confirmé.

24. Préfecture de Siguiri :

Monsieur Cheik DIALLO, confirmé.

25. Préfecture de Mandiana :

Monsieur Souleymane KEÏTA, Professeur à Kankan, en remplacement de Dr. Ibrahima Barboza SOUMAH, muté.

26. Préfecture de Kérouané :

Monsieur Ibrahima FOFANA, précédemment Secrétaire Général de la Commune de Kankan en remplacement de Mr. Nankouman SANGARE, muté au MATD.

27. Préfecture de Kissidougou :

Monsieur Sébastien TOUNKARA, confirmé.

28. Préfecture de Guéckédou :

Monsieur Mohamed 5 KEÏTA, confirmé.

29. Préfecture de Macenta :

Monsieur Pascal DEMBADOUNO, précédemment SGCD à Boké, en remplacement de Mr. Mory DIALLO, muté.

30. Préfecture de N'Zérékoré :

Monsieur Aboubacar N'Bopp CAMARA, confirmé.

31. Préfecture de Yomou :

Monsieur Moustapha Foromo CONDE, Administrateur Civil en service au MATD, en remplacement de Mr. Jean Smith SANDY, muté.

32. Préfecture de Beyla :

Monsieur Damou KANTE, confirmé.

33. Préfecture de Lola :

Monsieur Saâ Yola TOLNO, confirmé.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de République.

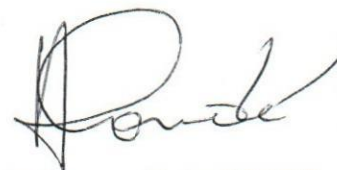
Ampliations :

Primature.....1
SGG1
MRAFP.....1
MEEF1
MDB.....1
MATD.....5
Gouvernorats.....8
Préfectures.....33
Intéressés.....33
Archives2/86

13 AOUT 2014

Conakry, le

2014



Professeur Alpha CONDE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT18 5
DECRET D/2014/_____/PRG/SGG/
PORTANT NOMINATION DE PREFETS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu Le Décret D/2014/009//PRG/SGG du 18 janvier 2014, Portant Nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu Le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 ; portant structure du Gouvernement ;

Vu Le Décret D/2014/02/PRG/SGG/2011 du 20 Janvier 2014, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les Prénoms et Noms suivent sont nommés dans les fonctions de Préfets et reçoivent les affectations ci-après :

1. **Préfecture de Kindia :**
Monsieur Mohamed Deen CAMARA, confirmé.
2. **Préfecture de Téliélé :**
Monsieur Amara Lamine SOUMAH, précédemment Préfet de Boffa, en remplacement de Mr. Mouloukou CAMARA, muté.
3. **Préfecture de Coyah :**
Commandant Abdourahmane KEÏTA, confirmé
4. **Préfecture de Dubréka :**
Madame Aïcha SACKO, confirmé.
5. **Préfecture de Forécariah :**
Elhadj N'Fansoumane SOUMAH, confirmé.
6. **Préfecture de Boké :**
Monsieur Mohamed Lamine DOUMBOUYA, précédemment Préfet de Faranah, en remplacement de Mr. Daouda BANGOURA, muté.
7. **Préfecture de Boffa :**
Dr. Ibrahima Barboza SOUMAH, précédemment Préfet de Mandiana, en remplacement de Mr. Amara Lamine SOUMAH, muté.
8. **Préfecture de Fria :**
Madame Gnalen CONDE, précédemment Chef de Cabinet au Gouvernorat de Conakry, en remplacement de Mr. Mamadou CONTE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.
9. **Préfecture de Gaoual :**
Monsieur Souleymane SOW, précédemment Directeur National de l'Hydraulique au Ministère de l'Agriculture, en remplacement de Mr. Mamadou Georges BARRY, muté.

10. Préfecture de Koundara :

Elhadj Mamadou CISSE, Administrateur Civil, en remplacement du Colonel André Wörè KOÏVOGUI, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

11. Préfecture de Mamou :

Monsieur Mory DIALLO, précédemment Préfet de Macenta, en remplacement de Mr. Noumké SIDIBE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

12. Préfecture de Labé :

Commandant Mamadou Lamarana DIALLO, confirmé.

13. Préfecture de Dalaba :

Monsieur N'Fansoumane TOURE, précédemment Directeur de Cabinet au Gouvernement de Labé, en remplacement de Mr. Diao DIALLO, muté.

14. Préfecture de Pita :

Monsieur Ibrahima DIALLO, précédemment Inspecteur Général du Tourisme, en remplacement de Mr. Sandiouma CISSE, muté.

15. Préfecture de Lélouma :

Monsieur. Samba Herri CAMARA, confirmé.

16. Préfecture de Tougué :

Monsieur Boubacar BARRY, confirmé.

17. Préfecture de Koubia :

Monsieur Ahmadou Sadio DIALLO, précédemment Chef SERACCO au Gouvernement de Conakry, en remplacement de Mr. Mamadou Lamarana DIALLO, muté.

18. Préfecture de Mali :

Monsieur Harouna SQUARE, confirmé.

19. Préfecture de Dabola :

Monsieur Sy SAVANE, confirmé.

20. Préfecture de Dinguiraye :

Elhadj Mouloukou Souleymane CAMARA, précédemment Préfet de Téliélé, en remplacement de Mr. Mamadou KALLE, muté.

21. Préfecture de Faranah :

Madame Marie Kenneth GUILAVOGUI, Directrice d'orphelinat, en remplacement de Mr. Mohamed Lamine DOUMBOUYA, muté.

22. Préfecture de Kouroussa :

Monsieur Dramane CONDE, confirmé.

23. Préfecture de Kankan :

Monsieur Aboubacar Sidiki KABA, confirmé.

24. Préfecture de Siguiri :

Monsieur Cheik DIALLO, confirmé.

25. Préfecture de Mandiana :

Monsieur Souleymane KEÏTA, Professeur à Kankan, en remplacement de Dr. Ibrahima Barboza SOUMAH, muté.

26. Préfecture de Kérouané :

Monsieur Ibrahima FOFANA, précédemment Secrétaire Général de la Commune de Kankan en remplacement de Mr. Nankouman SANGARE, muté au MATD.

27. Préfecture de Kissidougou :

Monsieur Sébastien TOUNKARA, confirmé.

28. Préfecture de Guéckédou :

Monsieur Mohamed 5 KEÏTA, confirmé.

29. Préfecture de Macenta :

Monsieur Pascal DEMBADOUNO, précédemment SGCD à Boké, en remplacement de Mr. Mory DIALLO, muté.

30. Préfecture de N'Zérékoré :

Monsieur Aboubacar N'Bopp CAMARA, confirmé.

31. Préfecture de Yomou :

Monsieur Moustapha Foromo CONDE, Administrateur Civil en service au MATD, en remplacement de Mr. Jean Smith SANDY, muté.

32. Préfecture de Beyla :

Monsieur Damou KANTE, confirmé.

33. Préfecture de Lola :

Monsieur Saâ Yola TOLNO, confirmé.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal-Officiel de République.

Ampliations :

Primature.....1
SGG1
MRAFP.....1
MEEF1
MDB.....1
MATD.....5
Gouvernorats.....8
Préfectures.....33
Intéressés.....33
Archives2/86

13 AOÛT 2014

Conakry, le

2014



Professeur Alpha CONDE